



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1^{er} MARS 2021

L'an 2021, le 1^{er} mars à 20h15, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 22/02/2021.

Etaient présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN ; Patricia BOUCAULT ; Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Alexis JOLY ; Thérèse MONNET ; Céline ROUSSEL ; Mickael YOU ; Florent BONDU.

Absents excusés : Marie ALONSO a donné pouvoir à Gisèle GESLIN

Absents :

Secrétaire de séance : Mickael YOU

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021 est accepté à l'unanimité.

2021-03-01- FINANCE : PARTICIPATION FINANCIERE AU SIRS CHELUN-EANCE-FORGES-LA-FORET

Monsieur le Maire propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour et cela est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'il a été destinataire d'une lettre du SIRS sollicitant une participation financière pour l'année scolaire 2020-2021. Le montant de la participation demandé a été proratisé entre la commune et les communes de Chelun et Forges-la-Forêt en fonction du nombre d'enfants domiciliés sur les communes.

Le montant demandé pour la commune est de 3 888.89€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide après avoir voté à bulletins secrets avec 11 voix pour:

- ✓ *de verser la somme de 3 888.89€ au SIRS Chelun-Eancé-Forges-la-Forêt pour l'année scolaire 2020-2021.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2021-03-02- MARCHÉ PUBLIC : EXAMEN DES DEVIS – CRÉATION DU POINT-LECTURE

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu le rapport d'analyse des offres dans le cadre de la création du point lecture.

La commission d'appels d'offres s'est également réunit pour examiner les offres.

Monsieur le Maire propose de sélectionner les offres suivantes :

	Entreprise	Montant HT
Lot 1 – Maçonnerie	SARL MOISY Cyrille	3 399.64€
Lot 2 – Ossature bois et bardage	SARL LORIER CHARPENTES	2 572.43€
Lot 3 – Menuiserie extérieur	SAS MAB	4 588.73€
Lot 4 – Plâtrerie	SAS MAB	6 588.61€
Lot 5 – Carrelage, Faïence, Revêtement de sol	SARL MOISY Cyrille	3 159.44€
Lot 6 – Menuiseries intérieures	SAS MAB	370.31€
Lot 7 – Electricité	SARL BOULTAREAU Père & Fils	2 316.66€
Lot 8 – Plomberie, eau chaude sanitaire	SARL BOULTAREAU Père & Fils	2 407.06€
Lot 9 – Chauffage et ventilation	SARL BOULTAREAU Père & Fils	841.70€
Lot 10 – Peinture	AIRLESS IMPRESSION	1 322€
TOTAL DE 27 566.58€ht soit 33 079.90€ttc		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ *de retenir les devis dûment indiqué ci-dessus pour un total de 27 566.58€HT.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2021-03-03- PATRIMOINE-DOMAINE : CESSION DU BIEN IMMOBILIER – 11 CONTOUR RENE GISTEAU

Monsieur BONDU Florent, conseiller municipal, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Vu l'avis de France Domaine en date du 17 février 2021 estimant la valeur vénale du bien situé 11 contour René Gisteau à 6 000€HT et hors frais,

Vu la délibération n°2020-79 du 17 novembre 2020 fixant le prix de vente à 7000€ net vendeur,

Considérant qu'il a été reçu une seule offre pour l'achat du bien de la part de M. et Mme BONDU Florent le 19 décembre 2020 au prix de 6000€ net vendeur,

Considérant que le montant de l'offre est cohérent compte tenu de l'état du bien,

Considérant qu'au jour de la présente séance du Conseil Municipal il n'a pas été reçu d'autre proposition d'achat de ce bien,

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ *de procéder à la cession du bien sis 11 contour René Gisteau (cadastré C1657 et C1660) au profit de Monsieur et Madame BONDU demeurant 7 Le Pré Chevalier en EANCÉ au prix de 6 000€ net vendeur. Les honoraires de négociation et les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs.*
- ✓ *conditionne cette cession au respect par l'acquéreur des qualités architecturales du bâtiment à savoir la façade en pierre.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout compromis de vente, et acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette transaction.*

2021-03-04- SDE 35 : GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE

Contexte local :

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 18 novembre 2014, avait décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de créer un nouveau groupement de commandes « Énergie » permettant à la fois l'achat d'électricité et gaz.

Le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018 a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

Celle-ci a une durée permanente.

Les commissions d'appel d'offres sont celles du SDE35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'énergie.

L'exécution des marchés est assurée par la commune.

Contexte réglementaire :

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 20181016_COM_06 prise par le comité syndical du SDE35 le 16 octobre 2018, décidant de la dissolution du groupement de commandes d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués et de la création d'un groupement de commandes de fourniture d'énergie tel que défini dans la convention de groupement annexée,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie du SDE35 annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- ✓ *d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, annexée à la présente délibération ;*
- ✓ *d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes de fourniture d'énergie ;*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et tous les documents relatifs à cette affaire ;*
- ✓ *d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.*

2021-03-05- DIVERS

- Référent FGDON
- Prochain conseil municipal le 23/03/2021 à 20h15

Heure de début : 20h15

Heure de fin : 22h00